

Annales

CAB

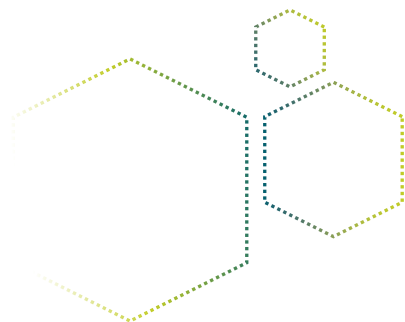
Certificat Assistant Brevets

Session 2019

Evaluations écrites de contrôle continu

Modules 1 à 3

inpi





AVERTISSEMENT

La formation CAB est composée de plusieurs modules thématiques et d'un module consacré à l'évaluation finale.

Chaque module thématique donne lieu à une évaluation écrite (contrôle continu) qui se déroule en présentiel au cours du module suivant ou durant le module concerné.

Ces contrôles continus sont élaborés et corrigés par les formateurs qui ont animé les modules concernés.

La durée de cette évaluation pour chaque module est de 30 à 45 minutes.

Un corrigé type est fourni aux candidats à l'issue du contrôle continu.

Les réponses fournies sont celles qui étaient attendues le jour de ces évaluations.

SOMMAIRE

Module 1 - Contexte professionnel

Énoncé	4
THEME 1 - Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle	4
THEME 2 - Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise	5
THEME 3 - Organisation professionnelle	7
THEME 4 - Organisation judiciaire	8
Corrigé	9
THEME 1 - Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle	9
THEME 2 - Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise	10
THEME 3 - Organisation professionnelle	12
THEME 4 - Organisation judiciaire	13

Module 2 – Les procédures brevet en France

Enoncé	14
THEME 1 - La procédure de délivrance de brevet en France	14
THEME 2 - Le maintien en vigueur du brevet en France	20
THEME 3 - Le Registre National des Brevets en France	21
Corrigé	22
THEME 1 - La procédure de délivrance de brevet en France	22
THEME 2 - Le maintien en vigueur du brevet en France	27
THEME 3 - Le Registre National des Brevets en France	29

Module 3 – Les procédures internationales selon le PCT

Enoncé	29
Corrigé	32

Module 1 - Contexte professionnel

Enoncé

THEME 1 - Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle

Cochez la bonne case ou répondez brièvement selon.

Question 1

Dans la hiérarchie des normes, le droit communautaire :

- Doit respecter la législation nationale
- A une valeur supra-constitutionnelle et infra-législative
- A une valeur infra-constitutionnelle et supra-législative

Question 2

Les droits de propriété intellectuelle représentent :

- Une garantie de liberté d'exploitation pour les créations de l'entreprise
- Des droits d'interdire l'exploitation d'une création par des tiers
- L'ensemble des droits d'auteur

Question 3

Les programmes développés par ordinateur se protègent :

- Par droit d'auteur, par secret et parfois par brevet
- Par brevet systématiquement, par secret et parfois droit d'auteur
- Par dessins et modèles et parfois par marques

Question 4

Le brevet confère à son titulaire un monopole de :

- 5 ans renouvelables
- Indéfiniment renouvelable
- 20 ans
- 10 ans

Question 5

Le droit moral de l'auteur comprend (plusieurs réponses possibles) :

- Le droit au nom
- Le droit au respect de l'œuvre
- Le droit à l'oubli
- Le droit de reproduction

Question 6

Pour les entreprises, la propriété intellectuelle sert non seulement à protéger ses créations mais aussi à ... :

THEME 2 - Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise

Question 1

Rappelez les points essentiels de la définition d'un brevet (en une phrase de préférence).

Question 2

Rappelez les points essentiels de la définition d'un dessin et modèle (en une phrase de préférence).

Question 3

A quel siècle remonte la convention de l'Union de Paris (CUP) ?

Qu'est-ce que cette convention a apporté à la Propriété Industrielle selon vous ?

Question 4

Sur la photo ci-dessous, vous voyez un packaging innovant pour fromage.

Par exemple, le socle bleu permet de récupérer l'exsudat du fromage (équivalent à la transpiration du fromage) pendant sa conservation.



En estimant que ce packaging est nouveau et qu'il n'a encore jamais été divulgué au public :

- Quelle protection conseilleriez-vous à un client (brevet, marque, dessins & modèles, ...) ?
- Pour quel(s) élément(s) de cet ensemble (merci de faire correspondre votre réponse à l'exemple ci-dessus) ?

THEME 3 - Organisation professionnelle

Cochez la bonne case (plusieurs réponses sont possibles) ou développez en quelques lignes succinctes selon.

Question 1

Quelles sont les principales règles déontologiques de la profession de CPI ?

Question 2

L'obligation de secret professionnel qui pèse sur le CPI selon l'art. L 421-11 s'étend :

→ Aux consultations adressées ou destinées aux clients ?

OUI NON

→ Aux correspondances professionnelles échangées avec un autre CPI ?

OUI NON

→ Aux correspondances avec un avocat ?

OUI NON

→ Aux pièces du dossier ?

OUI NON

Question 3

Comment règle-t-on les conflits d'intérêt dans la profession de CPI ?

THEME 4 - Organisation judiciaire

Répondez aux questions suivantes.

Question 1

Que signifie « sur requête » lorsqu'il est indiqué, par exemple, qu'une ordonnance de saisie-contrefaçon est rendue sur requête ?

Question 2

Est-ce qu'une transaction pourrait avoir lieu après la transmission par le Défendeur de ses ultimes conclusions, et dans l'affirmative, quelle devrait être la position des Juges ?

Question 3

Que se passe-t-il si le Défendeur n'est ni présent, ni représenté dans un litige en contrefaçon ?

Module 1 - Contexte professionnel

Corrigé

THEME 1 - Notions juridiques générales et interactions avec la propriété industrielle

Cochez la bonne case ou répondez brièvement selon.

Question 1

Dans la hiérarchie des normes, le droit communautaire :

- Doit respecter la législation nationale
- A une valeur supra-constitutionnelle et infra-législative
- A une valeur infra-constitutionnelle et supra-législative

Question 2

Les droits de propriété intellectuelle représentent :

- Une garantie de liberté d'exploitation pour les créations de l'entreprises
- Des droits d'interdire l'exploitation d'une création par des tiers
- L'ensemble des droits d'auteur

Question 3

Les programmes développés par ordinateur se protègent :

- Par droit d'auteur, par secret et parfois par brevet
- Par brevet systématiquement, par secret et parfois droit d'auteur
- Par dessins et modèles et parfois par marques

Question 4

Le brevet confère à son titulaire un monopole de :

- 5 ans renouvelables
- 20 ans
- Indéfiniment renouvelable
- 10 ans

Question 5

Le droit moral de l'auteur comprend (plusieurs réponses possibles) :

- Le droit au nom
- Le droit à l'oubli
- Le droit au respect de l'œuvre
- Le droit de reproduction

Question 6

Pour les entreprises, la propriété intellectuelle sert non seulement à protéger ses créations mais aussi à ...

Elle sert aussi à faire de la veille technique et concurrentielle, à identifier des partenaires potentiels, à sécuriser les relations à la fois en interne et à l'externe de l'entreprise, par exemple dans le cas de contrats de collaboration. Elle sert enfin à créer de la valeur, par exemple en servant la communication de l'entreprise ou encore en contribuant à renforcer son avantage concurrentiel.

(Réponse non exhaustive, au moins 4 usages attendus avec un minimum d'explication ou illustration).

THEME 2 - Place de la propriété industrielle dans la vie économique de l'entreprise

Question 1

Rappelez les points essentiels de la définition d'un brevet (en une phrase de préférence).

- C'est un monopole (= un droit d'interdire),
- Sur un territoire donné,
- Pendant un temps donné (maximum 20 ans),
- En échange d'une publication (à 18 mois du dépôt)

Question 2

Rappelez les points essentiels de la définition d'un dessin et modèle (en une phrase de préférence).

- C'est un monopole (= un droit d'interdire),
- Sur un territoire donné,
- Pendant un temps donné (5 ans renouvelable 4 fois).

Question 3

A quel siècle remonte la convention de l'Union de Paris (CUP) ?

Qu'est-ce que cette convention a apporté à la Propriété Industrielle selon vous ?

- 20 mars 1883 (XIX^e siècle)
 - 1^{er} instrument international : il concerne tous les domaines de la propriété industrielle
- Les grands principes :
- Assimilation des étrangers au national : égalité de traitement
 - Droit de priorité :
 - Brevet : 12 mois à compter du dépôt de la 1^{ère} demande
 - Marque : 6 mois à compter du 1^{er} dépôt
 - Dessins et modèles : 6 mois à compter du 1^{er} dépôt

Question 4

Sur la photo ci-dessous, vous voyez un packaging innovant pour fromage.

Par exemple, le socle bleu permet de récupérer l'exsudat du fromage (équivalent à la transpiration du fromage) pendant sa conservation.



En estimant que ce packaging est nouveau et qu'il n'a encore jamais été divulgué au public :

- Quelle protection conseilleriez-vous à un Client (brevet, marque, dessins & modèles, ...) ?
- Pour quel(s) élément(s) de cet ensemble (merci de faire correspondre votre réponse à l'exemple ci-dessus) ?

- | | |
|------------------------|---|
| → Brevet : | Labyrinthe dans le socle pour piéger/récupérer l'exsudat
Clip du couvercle sur le socle |
| → Marque : | Verbale « Caprice des Anges »
Semi-figurative « Caprice des Anges » stylisé
Figurative pour le « logo » avec les anges qui volent |
| → Dessins et Modèles : | Forme oblongue (losange vu de haut) |

THEME 3 - Organisation professionnelle

Cochez la bonne case (plusieurs réponses sont possibles) ou développez en quelques lignes succinctes selon.

Question 1

Quelles sont les principales règles déontologiques de la profession de CPI ?

- L'indépendance
- Le secret
- L'autonomie
- La probité

Question 2

L'obligation de secret professionnel qui pèse sur le CPI selon l'art. L 421-11 s'étend :

→ Aux consultations adressées ou destinées aux clients ?

OUI NON

→ Aux correspondances professionnelles échangées avec un autre CPI ?

OUI NON

→ Aux correspondances avec un avocat ?

OUI NON

→ Aux pièces du dossier ?

OUI NON

Question 3

Comment règle-t-on les conflits d'intérêt dans la profession de CPI ?

- Refuser de représenter les 2 parties ou
- Refuser de traiter le dossier en particulier concerné par le conflit ou
- Représenter l'une des parties ou
- Agir pour les 2 parties avec leur accord express en qualité d'amiable compositeur

THEME 4 - Organisation judiciaire

Question 1

Que signifie « sur requête » lorsqu'il est indiqué, par exemple, qu'une ordonnance de saisie-contrefaçon est rendue sur requête ?

« Sur requête » signifie : sans que la partie visée par la saisie-contrefaçon ne soit préalablement informée de cette mesure.

Question 2

Est-ce qu'une transaction pourrait avoir lieu après la transmission par le Défendeur de ses ultimes conclusions, et dans l'affirmative, quelle devrait être la position des Juges ?

Oui, la transaction peut intervenir à tout moment, en ce compris après qu'une décision judiciaire a été rendue.

Si elle intervient en cours de procédure, les avocats signifieront des conclusions de désistement au Juge de la mise en état. Une ordonnance de clôture sera rendue rapidement et un jugement, se bornant à constater le désistement et à éventuellement fixer le sort de l'article 700 (= montant des honoraires d'avocat fixé forfaitairement et discrétionnairement par la juridiction) et des dépens (= frais d'huissier notamment pour délivrer l'assignation et signifier le jugement) à la charge du demandeur ou du défendeur.

Question 3

Que se passe-t-il si le Défendeur n'est ni présent, ni représenté dans un litige en contrefaçon ?

La représentation par avocat est obligatoire dans un litige en contrefaçon : le Défendeur ne peut pas faire valoir ses arguments, seul, ou se contenter d'être présent.

Si le défendeur ne se fait pas représenter par un avocat, un jugement, dit « par défaut », pourra alors être rendu à l'encontre du défendeur, sans que celui-ci ne se défende en faisant valoir ses arguments par des conclusions, ni ne produise de pièces, comme l'assignation l'en a expressément averti. Dans cette hypothèse, le demandeur déposera son dossier de plaidoirie (lequel comprendra son assignation et ses pièces) au Tribunal, qui tranchera : en pareille hypothèse, le jugement peut être rendu dans un délai de 3 mois en pratique.

Module 2 – Les procédures Brevet en France

Enoncé

THEME 1 - La procédure de délivrance de brevet en France

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre réponse ou écrire la bonne réponse aussi précisément que possible.

Les questions se rapportent à la procédure de délivrance de demandes de brevet français.

Un calendrier 2018 et 2019 vous est fourni en annexe.

Question 1

Vous avez déposé en ligne, sur le site internet de l'INPI, une demande de brevet en italien le 20 février 2019, et vous avez fourni une traduction en français le 27 février 2019. Quelle date de dépôt sera attribuée à la demande ? :

- le 20/02/2019
- le 27/02/2019

Question 2

Vous effectuez un dépôt le 20/02/2019 et obtenez une date de dépôt. Vous ne payez les taxes que le 08/03/2019, la date de dépôt est-elle modifiée ?

- Oui, la nouvelle date de dépôt est le 08/03/2019
- Non, la date de dépôt est toujours le 20/02/2019

Question 3

Pour effectuer un dépôt de brevet FR sous priorité d'une demande chinoise déposée le 20/03/2018, que devez-vous demander au minimum au confrère chinois parmi les pièces suivantes pour pouvoir effectuer un dépôt recevable ?

- La description
- La désignation des inventeurs
- Le rapport de recherche CN
- La copie de la priorité

Question 4

Dans la situation de la question 3 si le confrère chinois ne vous fournit que les références du dépôt chinois (n° de la demande CN et sa date de dépôt), pouvez-vous vous en contenter pour obtenir une date de dépôt ?

- Non, il faut une description complète pour obtenir une date de dépôt
- Oui, je peux obtenir une date de dépôt via un renvoi à cette demande chinoise en indiquant que son contenu remplace la description de la demande française et fournir cette description ultérieurement
- Oui, je peux obtenir une date de dépôt en indiquant que la demande chinoise remplace la description de ma demande française mais la date de dépôt sera modifiée quand je fournirai la description

Question 5

Parmi les personnes suivantes, lesquelles peuvent bénéficier de la réduction de taxe (RT) ?

- Parasol, entreprise française de 502 salariés
- L'université canadienne de Montréal
- Google Inc
- Monsieur Pierre Quiroul, un français résidant près de la Volga en Russie

Question 6

Rappelez les délais et les pièces à fournir pour bénéficier de la réduction de taxe.

Question 7

Jusqu'à quand pouvez-vous déposer une demande divisionnaire ?

- Jusqu'au jour de la publication de la demande
- Jusqu'à la veille du jour du paiement de la taxe de délivrance
- Jusqu'au jour du paiement de la redevance de délivrance
- Jusqu'à l'expiration du brevet

Question 8

Vous avez reçu le rapport de recherche d'une demande de brevet FR le 14/01/2019, jusqu'à quand pouvez-vous y répondre ? :

- Jusqu'au 14/04/2019
- Jusqu'au 15/04/2019
- Jusqu'au 14/03/2019
- Jusqu'au 15/07/2019 en demandant un renouvellement de délai

Question 9

Dans quel délai peut-on modifier la désignation d'inventeur ?

- Jusqu'à la publication de la demande
- A tout moment
- Jusqu'à la délivrance du brevet
- Jusqu'à 16 mois après la priorité la plus ancienne

Question 10

Vous avez déposé, le 06/02/2019, une demande FR sous priorité d'une demande chinoise et d'une demande américaine datées respectivement du 06/03/2018 et du 01/03/2018. Sur la requête, vous inscrivez 03/06/2018 au lieu de 06/03/2018. Jusqu'à quand pouvez-vous corriger cette erreur ? (justifiez le calcul)

Question 11

L'entreprise Brexit souhaite déposer une demande FR sous priorité d'une demande US appartenant à l'entreprise Texasholdem. Quelles sont les formalités (actes/pièces/délais) à effectuer pour bénéficier de la priorité ?

Question 12

Une entreprise dépose une demande FR1 sous priorité d'une de ses demandes belges BE. Deux mois après son dépôt FR1, elle souhaite déposer une nouvelle demande FR2 en demandant à bénéficier de la date de dépôt de sa demande FR1.

- C'est possible si le dépôt FR2 a lieu dans les 12 mois du dépôt de BE
- C'est possible si moins de 12 mois séparent les dépôts FR1 de FR2
- Ce n'est pas possible

Question 13

L'entreprise Serviette souhaite déposer une demande FR2 en demandant à bénéficier de la date de dépôt d'une demande FR1 déposée 4 mois avant et dont le titulaire est l'entreprise Torchon. L'entreprise Torchon a cédé son droit de priorité CUP attaché à la demande FR1 à l'entreprise Serviette.

- C'est possible car Serviette possède le droit de priorité CUP attaché à FR
- C'est possible si moins de 12 mois séparent les dépôts FR1 et FR2
- Ce n'est pas possible

Question 14

Que se passe-t-il lorsque la taxe de dépôt n'a pas été payée dans le mois suivant le dépôt ?

Question 15

Expliquez brièvement les termes suivants : retrait, rejet, déchéance et renonciation.

Question 16

Une demande de brevet a été déposée le 24 janvier 2017. Le rapport de recherche préliminaire a été effectué le 21 juin 2017 et a été notifié au déposant le 4 juillet 2017. Quand a été publié le rapport de recherche préliminaire ? (justifiez)

Question 17

Quelles sont les formalités (actes/pièces/délais) à accomplir lors du dépôt d'une demande de CCP ?

Annexes

Calendrier 2018

Janvier 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

Février 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28				

Mars 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9				1	2	3	4
10	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	18
12	19	20	21	22	23	24	25
13	26	27	28	29	30	31	

Avril 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
13							1
14	2	3	4	5	6	7	8
15	9	10	11	12	13	14	15
16	16	17	18	19	20	21	22
17	23	24	25	26	27	28	29
18	30						

Mai 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18		1	2	3	4	5	6
19	7	8	9	10	11	12	13
20	14	15	16	17	18	19	20
21	21	22	23	24	25	26	27
22	28	29	30	31			

Juin 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

Juillet 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26							1
27	2	3	4	5	6	7	8
28	9	10	11	12	13	14	15
29	16	17	18	19	20	21	22
30	23	24	25	26	27	28	29
31	30	31					

Août 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	6	7	8	9	10	11	12
33	13	14	15	16	17	18	19
34	20	21	22	23	24	25	26
35	27	28	29	30	31		

Septembre 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

Novembre 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44				1	2	3	4
45	5	6	7	8	9	10	11
46	12	13	14	15	16	17	18
47	19	20	21	22	23	24	25
48	26	27	28	29	30		

Décembre 2018							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	3	4	5	6	7	8	9
50	10	11	12	13	14	15	16
51	17	18	19	20	21	22	23
52	24	25	26	27	28	29	30
1	31						

Calendrier 2019

Janvier 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1		1	2	3	4	5	6
2	7	8	9	10	11	12	13
3	14	15	16	17	18	19	20
4	21	22	23	24	25	26	27
5	28	29	30	31			

Février 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	
6	4	5	6	7	8	9	10
7	11	12	13	14	15	16	17
8	18	19	20	21	22	23	24
9	25	26	27	28			

Mars 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9				1	2	3	
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

Avril 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

Mai 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

Juin 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

Juillet 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

Août 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

Septembre 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40	1	2	3	4	5	6	
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Novembre 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44				1	2	3	
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2019							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

THEME 2 – Le maintien en vigueur du brevet en France

Cochez la bonne case ou développez en quelques lignes succinctes selon	OUI	NON	Réponses ouvertes
Question 1 : Pour un brevet français déposé le 12/08/2010, quelle annuité est attendue en août 2018 ?			
Question 2 : Le 03/03/2016, un payeur effectue un paiement de 30€ pour la 2 ^e annuité d'un brevet déposé le 15/02/2015 au lieu des 38€ dus ; jusqu'à quelle date ce dernier peut-il régulariser la situation et combien doit-il payer ? (pas besoin de calendrier car pas de samedi- dimanche -jours fériés pour ces dates)			
Question 3 : Quel est le délai maximum pour payer les annuités échues suite au dépôt du dossier d'une demande de division de brevet ?			
Question 4 : Un déposant [personne physique] peut-il bénéficier d'une réduction pour la 7 ^{ème} annuité de son brevet ?			
Question 5 : A partir de quelle date est calculé le délai minimum pour payer la première annuité due en France d'un brevet européen ? Quel est ce délai minimum ?			
Question 6 : Une notification de déchéance concernant un brevet français pour paiement insuffisant non régularisé dans le délai de grâce est-elle envoyée systématiquement au payeur ?			
Question 7 : Puis-je présenter un recours en annulation pour un brevet pour lequel je n'ai pas effectué de paiement d'annuité dans son intégralité ?			
Question 8 : Si j'ai envoyé une contestation de déchéance à l'INPI pour la 4 ^e , les annuités suivantes sont-elles suspensives ?			
Question 9 : La redevance de dépôt d'un C.C.P. couvre-t-elle la première annuité ?			
Question 10 : Le 15 décembre 2018, je dois payer une annuité, quel moyen de paiement puis-je utiliser ?			

THEME 3 – Le Registre National des Brevets en France

Répondez par OUI ou par NON ou brièvement selon.

Question 1

Je souhaite inscrire un acte de cession en anglais. Je fournis l'acte complet. Est-ce qu'une traduction de l'extrait suffit ?

Question 2

Je souhaite inscrire un nantissement en traitement accéléré pour 25 brevets au Registre National des Brevets à l'Inpi. Quel en sera le coût ?

Question 3

Une inscription dite mineure est-elle obligatoire ?

Question 4

Une licence peut-elle être inscrite au registre européen des brevets avant la délivrance du brevet européen et durant toute la phase d'opposition ?

Question 5

Pourquoi inscrire un acte au RNB ?

Question 6

Y-a-t-il un délai pour inscrire au RNB ?

Question 7

Depuis 2004, l'Inpi tient-il compte de la chaîne des droits pour inscrire ?

Module 2 – Les procédures Brevet en France

Corrigé

THEME 1 - La procédure de délivrance de brevet en France

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre réponse ou écrire la bonne réponse aussi précisément que possible.

Les questions se rapportent à la procédure de délivrance de demandes de brevet français.

Un calendrier 2018 et 2019 vous est fourni en annexe.

Question 1

Vous avez déposé en ligne, sur le site internet de l'INPI, une demande de brevet en italien le 20 février 2019, et vous avez fourni une traduction en français le 27 février 2019. Quelle date de dépôt sera attribuée à la demande :

- le 20/02/2019
- le 27/02/2019

Un dépôt en toute langue permet d'obtenir une date de dépôt.

Question 2

Vous effectuez un dépôt le 20/02/2019 et obtenez une date de dépôt. Vous ne payez les taxes que le 08/03/2019, la date de dépôt est-elle modifiée ?

- Oui, la nouvelle date de dépôt est le 08/03/2019
- Non, la date de dépôt est toujours le 20/02/2019

Question 3

Pour effectuer un dépôt de brevet FR sous priorité d'une demande chinoise déposée le 20/03/2018, que devez-vous demander au minimum au confrère chinois parmi les pièces suivantes pour pouvoir effectuer un dépôt recevable ?

- La description
- La désignation des inventeurs
- Le rapport de recherche CN
- La copie de la priorité

Obtention d'une date de dépôt : description + indication pour communiquer avec le demandeur + indication qu'un brevet est demandé.

Question 4

Dans la situation de la question 3 si le confrère chinois ne vous fournit que les références du dépôt chinois (n° de la demande CN et sa date de dépôt), pouvez-vous vous en contenter pour obtenir une date de dépôt ?

- Non, il faut une description complète pour obtenir une date de dépôt
- Oui, je peux obtenir une date de dépôt via un renvoi à cette demande chinoise en indiquant que son contenu remplace la description de la demande française et fournir cette description ultérieurement
- Oui, je peux obtenir une date de dépôt en indiquant que la demande chinoise remplace la description de ma demande française mais la date de dépôt sera modifiée quand je fournirai la description

Question 5

Parmi les personnes suivantes, lesquelles peuvent bénéficier de la réduction de taxe (RT) ?

- Parasol, entreprise française de 502 salariés
- L'université canadienne de Montréal
- Google Inc.
- Monsieur Pierre Quiroul, un français résidant près de la Volga en Russie

Question 6

Rappelez les délais et les pièces à fournir pour bénéficier de la réduction de taxe.

Il faut demander la réduction de taxe dans le mois du dépôt de la demande de brevet et fournir une attestation pour les OBNL et entreprises de moins de 1 000 salariés (en indiquant le respect des critères permettant de bénéficier de cette réduction). Cette attestation doit être fournie dans le délai d'un mois également. Pour une personne physique, le bénéfice de la réduction est de droit et aucun justificatif n'est nécessaire.

Question 7

Jusqu'à quand pouvez-vous déposer une demande divisionnaire ?

- Jusqu'au jour de la publication de la demande
- Jusqu'à la veille du jour du paiement de la taxe de délivrance
- Jusqu'au jour du paiement de la redevance de délivrance
- Jusqu'à l'expiration du brevet

Question 8

Vous avez reçu le rapport de recherche d'une demande de brevet FR le 14/01/2019, jusqu'à quand pouvez-vous y répondre :

- Jusqu'au 14/04/2019
- Jusqu'au 15/04/2019
- Jusqu'au 14/03/2019
- Jusqu'au 15/07/2019 en demandant un renouvellement de délai

La réponse attendue est le délai de 3 mois renouvelable une fois (soit jusqu'au 15/07). La réponse des 3 mois seuls (soit jusqu'au 15/04) est incomplète.

Question 9

Dans quel délai peut-on modifier la désignation d'inventeur ?

- Jusqu'à la publication de la demande
- A tout moment
- Jusqu'à la délivrance du brevet
- Jusqu'à 16 mois après la priorité la plus ancienne

La désignation d'inventeur doit être faite dans les 16 mois à compter de la priorité la plus ancienne mais cette désignation peut être modifiée à tout moment.

Question 10

Vous avez déposé, le 06/02/2019, une demande FR sous priorité d'une demande chinoise et d'une demande américaine datées respectivement du 06/03/2018 et du 01/03/2018. Sur la requête, vous inscrivez 03/06/2018 au lieu de 06/03/2018. Jusqu'à quand pouvez corriger cette erreur ? (justifiez le calcul)

Correction possible dans les 16 mois de la priorité la plus ancienne revendiquée ou corrigée, et dans tous les cas au moins jusqu'à 4 mois après le dépôt. Soit jusqu'au 01/07/2019.

Calcul :

01/03/2018 (= priorité la plus ancienne) + 16 mois = 01/07/2019 (lundi).

06/02/2019 (= date de dépôt) + 4 mois = 06/06/2019 (jeudi)

La date la plus favorable est la date limite pour corriger.

Question 11

L'entreprise Brexit souhaite déposer une demande FR sous priorité d'une demande US appartenant à l'entreprise Texasholdem. Quelles sont les formalités (actes/pièces/délais) à effectuer pour bénéficier de la priorité ?

- Dépôt dans le délai de 12 mois de la priorité US
- Déclaration de la priorité dans le délai de 16 mois de la priorité US
- Fourniture de l'autorisation de revendiquer la priorité US dans le délai de 16 mois de la priorité
- Fourniture de la copie officielle de la demande US dans le délai de 16 mois de la priorité

Question 12

Une entreprise dépose une demande FR1 sous priorité d'une de ses demandes belges BE. Deux mois après son dépôt FR1, elle souhaite déposer une nouvelle demande FR2 en demandant à bénéficier de la date de dépôt de sa demande FR1.

- C'est possible si le dépôt FR2 a lieu dans les 12 mois du dépôt de BE
- C'est possible si moins de 12 mois séparent les dépôts FR1 de FR2
- Ce n'est pas possible

Question 13

L'entreprise Serviette souhaite déposer une demande FR2 en demandant à bénéficier de la date de dépôt d'une demande FR1 déposée 4 mois avant et dont le titulaire est l'entreprise Torchon. L'entreprise Torchon a cédé son droit de priorité CUP attaché à la demande FR1 à l'entreprise Serviette.

- C'est possible car Serviette possède le droit de priorité CUP attaché à FR
- C'est possible si moins de 12 mois séparent les dépôts FR1 et FR2
- Ce n'est pas possible

Question 14

Que se passe-t-il lorsque la taxe de dépôt n'a pas été payée dans le mois suivant le dépôt ?

Le déposant va recevoir une notification/décision de rejet de sa demande lui ouvrant un délai de 2 mois pour payer cette taxe avec surtaxe de 50 % et ainsi priver d'effet le rejet.

Question 15

Expliquez brièvement les termes suivants : retrait, rejet, déchéance et renonciation.

Retrait : le demandeur peut retirer sa demande à tout moment avant délivrance
Rejet : l'INPI peut rejeter une demande de brevet lorsque celle-ci est irrégulière
Déchéance : une demande ou un brevet dont les annuités n'ont pas été payées est déchu
Renonciation : le titulaire peut renoncer à tout ou partie de son brevet à tout moment après délivrance

Question 16

Une demande de brevet a été déposée le 24 janvier 2017. Le rapport de recherche préliminaire a été effectué le 21 juin 2017 et a été notifié au déposant le 4 juillet 2017. Quand a été publié le rapport de recherche préliminaire ? (justifiez)

Le rapport de recherche préliminaire est publié en même temps que la demande (s'il a été effectué), soit le premier vendredi suivant la fin d'un délai de 18 mois à compter de la date de dépôt de la demande.

24/01/2017 + 18 mois = 24/07/2018 (mardi) donc publication de la demande et (de la mention) du rapport de recherche vendredi 27/07/2018

Question 17

Quelles sont les formalités (actes/pièces/délais) à accomplir lors du dépôt d'une demande de CCP ?

- Une requête en délivrance du certificat
- Une copie de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) en France
- Si l'AMM FR n'est pas la 1^{ère} autorisation de mise sur le marché pour le produit obtenue dans l'Union Européenne, une copie de la 1^{ère} AMM obtenue dans l'UE (AMM UE ou autre AMM nationale)
- Une copie de la publication de cette 1^{ère} AMM UE au Journal Officiel (JO) (facultatif)
- Délais : au moment du dépôt
- Redevance de dépôt : 520 € dans le délai d'1 mois du dépôt
- Le cas échéant, le pouvoir du mandataire

THEME 2 – Le maintien en vigueur du brevet en France

Cochez la bonne case ou développez en quelques lignes succinctes selon	OUI	NON	Réponses ouvertes
Question 1 : Pour un brevet français déposé le 12/08/2010, quelle annuité est attendue en août 2018 ?			9 ^e annuité
Question 2 : Le 03/03/2016, un payeur effectue un paiement de 30€ pour la 2 ^e annuité d'un brevet déposé le 15/02/2015 au lieu des 38€ dus ; jusqu'à quelle date ce dernier peut-il régulariser la situation et combien doit-il payer ? (pas besoin de calendrier car pas de samedi- dimanche -jours fériés pour ces dates)			Il peut payer jusqu'au 01/09/2016 (le délai de 6 mois est compté du lendemain du jour de l'échéance de la redevance annuelle Art. R613-47 du CPI) Il devra payer 27€ : (8€ + 19€) taxe de retard = 50 % de la taxe due
Question 3 : Quel est le délai maximum pour payer les annuités échues suite au dépôt du dossier d'une demande de division de brevet ?			Au plus tard le dernier jour du 4 ^e mois suivant la date de réception des pièces de la demande divisionnaire (Art R613-47 CPI)
Question 4 : Un déposant [personne physique] peut-il bénéficier d'une réduction pour la 7 ^e annuité de son brevet ?	OUI		
Question 5 : A partir de quelle date est calculé le délai minimum pour payer la première annuité due en France d'un brevet européen ? Quel est ce délai minimum ?			2 mois à compter de la date de délivrance du brevet (Art 141-2 CBE et R 614-16 CPI)
Question 6 : Une notification de déchéance concernant un brevet français pour paiement insuffisant non régularisé dans le délai de grâce est-elle envoyée systématiquement au payeur ?		NON	
Question 7 : Puis-je présenter un recours en annulation pour un brevet pour lequel je n'ai pas effectué de paiement d'annuité dans son intégralité ?		NON	
Question 8 : Si j'ai envoyé une contestation de déchéance à l'INPI pour la 4 ^e , les annuités suivantes sont-elles suspensives ?		NON	<i>Pour aller plus loin : Il convient de continuer de payer. Si la contestation n'est pas recevable, un remboursement pourra être effectué</i>
Question 9 : La redevance de dépôt d'un C.C.P. couvre-t-elle la première annuité ?		NON	
Question 10 : Le 15 décembre 2018, je dois payer une annuité, quel est le moyen de paiement que je peux utiliser ?			Uniquement le paiement en ligne

THEME 3 – Le Registre National des Brevets en France

Répondez par OUI ou par NON ou brièvement selon.

Question 1

Je souhaite inscrire un acte de cession en anglais. Je fournis l'acte complet. Est-ce qu'une traduction de l'extrait suffit ?

Non, si je fournis l'acte complet, je fournis également la traduction complète.

Question 2

Je souhaite inscrire un nantissement en traitement accéléré pour 25 brevets au Registre National des Brevets à l'Inpi. Quel en sera le coût ?

270 euros + 52 euros X 25
270 euros + 1300 euros = 1 570 euros

Question 3

Une inscription dite mineure est-elle obligatoire ?

Non

Question 4

Une licence peut-elle être inscrite au registre européen des brevets avant la délivrance du brevet européen et durant toute la phase d'opposition ?

Non

Question 5

Pourquoi inscrire un acte au RNB ?

Pour rendre le brevet ou la demande de brevet ou le titre opposable.

Question 6

Y-a-t-il un délai pour inscrire au RNB ?

Non

Question 7

Depuis 2004, l'Inpi tient-il compte de la chaîne des droits pour inscrire ?

Oui

Module 3 - Les procédures internationales selon le PCT

Énoncé

Répondez aux questions suivantes.

Remarque préliminaire : Le sujet ne comprend aucune annexe.

Pour les délais, vous n'avez pas de calendrier, donc ne tenez pas compte des week-ends et jours fériés

Question 1

Dans le cas de co-déposants français et américains, résidents tous aux USA, et déposant une demande internationale rédigée en anglais, quels seraient les RO compétents ?

Question 2

Quelles taxes doivent être payées après le dépôt d'une demande internationale, auprès de quel office et sous quel délai ?

Question 3

Existe-t-il un rattrapage pour payer les taxes relatives au dépôt hors délai ?
Exposez les différents cas.

Question 4

Un déposant a procédé valablement au dépôt d'une demande internationale PCT le 15 décembre 2018, devant le Bureau international RO/IB, revendiquant deux priorités : FR1 déposée le 03 janvier 2018 et FR2 déposée le 22 décembre 2017.

Le rapport de recherche internationale possède une date d'expédition au 12 avril 2019.

Calculez les dates des délais suivants, expliquez brièvement pourquoi :

Question 5

Quels sont les actes à effectuer pour requérir une restauration du droit de priorité pendant la phase internationale, devant quel office et sous quel délai ?

Question 6

Exposez ce que sont les modifications selon l'art. 19 PCT et les formalités à effectuer (où, quand, etc.) ?

Question 7

Détaillez les actes à effectuer, ou pouvant être effectués, afin de requérir une demande d'examen préliminaire international selon le Chapitre II du PCT, ainsi que les taxes à payer, les délais et comment déterminer une IPEA compétente.

Module 3 - Les procédures internationales selon le PCT

Corrigé

Répondez aux questions suivantes.

Remarque préliminaire : Le sujet ne comprend aucune annexe.

Pour les délais, vous n'avez pas de calendrier, donc ne tenez pas compte des week-ends et jours fériés.

Question 1

Dans le cas de co-déposants français et américains, résidents tous aux USA, et déposant une demande internationale rédigée en anglais, quels seraient les RO compétents ?

Les RO compétents sont déterminés en fonction de la nationalité ou du lieu de résidence de chacun des co-déposants et de la langue de dépôt de la demande.

Ici la langue était l'anglais. On pouvait donc choisir : RO/US, RO/EP et RO/IB.

RO/FR n'était pas correct car le dépôt doit être en français.

Question 2

Quelles taxes doivent être payées après le dépôt d'une demande internationale, auprès de quel office et sous quel délai ?

3 taxes : taxe de dépôt, taxe de transmission et taxe de recherche et éventuellement taxe supplémentaire à partir de la 31^e page

A payer au RO dans un délai d'un mois après le dépôt.

Question 3

Existe-t-il un rattrapage pour payer les taxes relatives au dépôt hors délai ?
Exposez les différents cas.

Si les taxes sont payées après le délai d'un mois mais avant que le RO ne réagisse, elles sont considérées comme ayant été payées le dernier jour du délai d'un mois.

Sinon le RO enverra une invitation à payer la taxe dans un délai d'un mois avec surtaxe de 50 %.

Question 4

Un déposant a procédé valablement au dépôt d'une demande internationale PCT le 15 décembre 2018, devant le Bureau international RO/IB, revendiquant deux priorités : FR1 déposée le 03 janvier 2018 et FR2 déposée le 22 décembre 2017.

Le rapport de recherche internationale possède une date d'expédition au 12 avril 2019.

Calculez les dates des délais suivants, expliquez brièvement pourquoi :

Présentation du document de priorité :

16 mois de la priorité la plus ancienne donc : 22 avril 2019.

Publication internationale (sans tenir compte du jour de publication) :

Premier jeudi après le délai de 18 mois de la priorité la plus ancienne :

Donc à partir du 22 juin 2019.

Demande d'examen préliminaire internationale selon le Chap. II :

Le plus tardif entre 3 mois après transmission de l'ISR et 22 mois de la priorité la plus ancienne :

Ici le 22 octobre 2019.

Entrée en phase Européenne :

En Europe jusqu'à 31 mois de la priorité la plus ancienne : le 22 juillet 2020.

Question 5

Quels sont les actes à effectuer pour requérir une restauration du droit de priorité pendant la phase internationale, devant quel office et sous quel délai ?

La requête doit être déposée auprès de RO.

Délai : dans les 2 mois de la date d'expiration du délai de priorité.

Dépôt d'un exposé des motifs pour lesquels le délai n'a pas été respecté : de préférence une déclaration ou toute autre preuve pour appuyer l'exposé des motifs sera remise.

Le cas échéant, paiement de la taxe requise.

Question 6

Exposez ce que sont les modifications selon l'art. 19 PCT et les formalités à effectuer (où, quand, etc.) ?

Art. 19 : modifications des revendications seulement, à déposer auprès de l'IB dans un délai de 2 mois de la transmission de l'ISR ou 16 mois de la priorité la plus ancienne.

Question 7

Détaillez les actes à effectuer, ou pouvant être effectués, afin de requérir une demande d'examen préliminaire international selon le Chapitre II du PCT, ainsi que les taxes à payer, les délais et comment déterminer une IPEA compétente.

La demande doit contenir les indications suivantes :

- une pétition
- des indications permettant d'identifier la demande internationale (par exemple, le numéro de demande internationale)
- le nom du ou des déposants pour le chapitre II
- le cas échéant, le nom du mandataire
- la base sur laquelle doit être effectué l'examen préliminaire international (déclaration concernant les modifications)
- la langue aux fins de l'examen préliminaire international
- la signature du ou d'au moins un déposant ou du mandataire

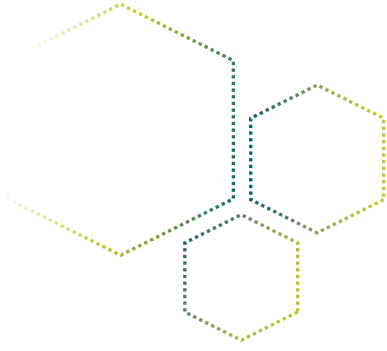
La demande est déposée directement auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) compétente :

- désignée par l'office récepteur
- si l'office récepteur en désigne plusieurs, le déposant a le choix

En faisant son choix, le déposant doit tenir compte :

- de la ou des langues acceptées par l'IPEA
- du fait que certaines IPEAs acceptent seulement les demandes internationales qui ont fait l'objet d'une recherche internationale auprès de certaines administrations chargées de la recherche internationale (ISAs) (c'est le cas, par exemple, de l'IPEA/EP)

Délai le plus tardif entre : 3 mois après transmission de l'ISR et 22 mois de la priorité la plus ancienne.



Annales
CAB - Certificat Assistant Brevets

Contact
academie@inpi.fr

inpi

